



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 10 juillet 2020 (19h30)

Publié le 13/07/2020

Date convocation : 3 juillet 2020

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt et le vendredi dix juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Yvon BONZI, Rino BENELLI, Hervé BRAHIC, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Charly MARTIN Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Mireille BOUCHE à Régine PESENTI, Alain CLEMENT à Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des deux derniers conseils municipaux (11/06 et 10/07 19h) et demande leurs approbations.

UNANIMITE

1) **DM°2 BUDGET DE L'EAU POTABLE**

La décision modificative n° 2 du budget AEP est approuvée à l'**UNANIMITE**

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
61523 : Réseaux	10 000,00 €	0,00 €
61523 : Entretien et réparations	5 000,00 €	0,00 €
704 : travaux	0,00€	15 000, 00 €
Total EXPLOITATION	15 000, 00 €	15 000, 00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
218 : Autres immobilisations corporelles	3 000, 00 €	0,00 €
2315 : Installations, matériel et outillage technique	10 000, 00 €	0,00 €
131 : Subventions d'équipement	0,00 €	13 000, 00 €
Total INVESTISSEMENT	13 000, 00 €	13 00, 00 €

2) Désignation correspondant CAUE

Pour rappel le CAUE assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages.

M. Rino BENELLI, adjoint délégué à l'urbanisme, est désigné à l'UNANIMITE comme correspondant auprès du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE).

3) Rapport SICTOMU 2019

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2019 du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères de l'Uzège.

4) Acquisition parcelle AP 182

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE

- approuve l'acquisition de la parcelle AP 182 de 6330 m²
- approuve le prix d'achat de 18 990 € soit 3 € le mètre carré.

5) Décision du maire (art L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal est informé par M. le Maire de la signature d'un emprunt de 300 000 euros avec La Banque Postale, au taux fixe de 0.84 % sur 15 ans.

La séance est levée à 20 heures 00

Le Maire,
Yvon BONZI

